

A 20 h 32, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET Florence

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis – Mme Valérie COLIN - Mme Nicole LOISEUR,

Pouvoirs : Mme Dominique VETIER à Mme BLANCHET Florence

Absents excusés : M. BATOUX Gérard, Mme Julia SEKELLY, Mme Dominique VETIER

Interventions et présentations :

- M. Jean-Louis Taurivio, trésorier et M. Jean-Paul Cézard, président des associations des Restos du Cœur de l'Isère. Ils expliquent le fonctionnement des Resto du cœur : jusque-là quasi-indépendance de la maison du Val d'Akor, dans chaque département une association des Restos du Cœur, puis au niveau national le siège qui pilote. Ces deux associations, l'association de l'Isère (AD38) et l'association du Val d'Akor, vont fusionner dans l'objectif de simplifier les démarches, la gestion, d'augmenter les moyens de la structure et d'apporter un lien plus proche. La maison du Val d'Akor a pour objectif d'être un lieu ouvert aux familles qui bien souvent n'ont jamais pris de vacances et de l'accueil d'urgence. Un travail et un investissement ont été mobilisés pour relancer la structure, 250 000 € de travaux pour le bâtiment avec des recherches de financements pour un taux de subvention de 80%, ce qui a permis d'augmenter les séjours qui étaient en baisse depuis plusieurs années. La capacité d'accueil est de 21 lits suivant la composition des familles, avec un maximum de sept familles. Sur les trois derniers exercices, les résultats sont : en 2021/2022, il y a eu 225 nuitées, en 2022/2023, 777 nuitées et en 2023/2024, 1203 nuitées. Les résultats de ces derniers investissements sont très positifs. Enfin, les échanges avec les élus ont permis de conclure sur un objectif de mise en relation avec le tissu associatif communal qui serait de faire grandir le lieu dans les possibilités d'activités pour le public accueilli. Un appel aux bénévoles a conclu leur présentation. Mme le Maire propose une réunion une fois par an des établissements accueillant des groupes : Val d'Akor, Chante matin
- M. Remy Moscone enfant du village, nouvellement installé au hameau de Botte et entamant une activité d'exploitant agricole, est venu présenter son projet pour acquérir environ 3 000 m² de la parcelle des Psychies à la zone d'activité agricole communale. Il explique vouloir donner une évolution à son activité agricole qui est secondaire jusque-là, mais pour cela il lui faut un lieu pour construire un bâtiment agricole pouvant lui permettre de stocker du foin et du matériel principalement. Son projet est en discussion avec le groupe Solaris qui est investisseur dans la construction de hangars agricoles avec toiture solaire. Évidemment, ce projet n'en est qu'aux prémices et les différentes études sont à mener, mais tout d'abord, la convention conclue avec la SAFER pour l'usage du terrain va lui être communiquée pour voir avec l'investisseur si cela peut se faire. Lors d'un prochain conseil, si Remy confirme son besoin d'achat d'une partie de la parcelle, la décision de lui vendre sera soumise au vote.

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 28 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du mardi 28 mai 2024.

2. Nouveaux columbariums aux cimetières de Cordéac et Saint-Sébastien – Choix des devis et autorisation donnée au Maire de demander une subvention au département

Le cimetière de Saint-Sébastien contient un columbarium de six cases, il reste encore quelques cases, mais pour anticiper et obtenir un subventionnement, il est proposé d'en faire ajouter un en même temps que celui pour le cimetière de Cordéac qui lui n'a plus de case disponible. C'est pourquoi il a été vu en bureau municipal du 26

juin dernier les propositions des différents prestataires suivant celle-ci, il a été convenu de sélectionner la proposition des Pompes funèbres Alpines pour un columbarium de 12 cases pouvant contenir quatre urnes chacune pour un prix de 14 000 €. Pour le cimetière de Saint-Sébastien, le prestataire pressenti est la marbrerie Luyat pour un montant de 4 341 €. Pour ce projet d'acquisition de deux columbariums, il est proposé d'autoriser Mme la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour un taux de 30% du hors taxe. Mme la Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil de valider ces montants et de déposer la demande de subvention au Département. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil valide l'acquisition des deux columbariums et autorise le dépôt de demande de subvention.

3. Validation du Plan Communal de Sauvegarde

Mme la maire demande à Mme Blanchet Florence d'expliquer le travail qu'elle a mené. Les deux communes historiques avaient établi un plan communal de sauvegarde initial, mais après fusion, il faut maintenant revoir ceux-ci pour en créer un seul. Un travail de fusion des deux documents a été fait avec l'appui du bureau ECTI, d'un agent et d'un élu référent ainsi qu'un habitant expérimenté sur le sujet que la municipalité remercie. Ce PCS a pour but, en cas d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste, dans un souci du devoir de protection de la population, de pouvoir y faire face. Il est important de mettre à jour le plan communal de sauvegarde afin de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise. Celui-ci a été présenté et après relecture, il est proposé de l'approuver.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Plan Communal de Sauvegarde est approuvé.

4. Autorisation de mener deux chantiers jeunes

Après une concertation avec les jeunes de la commune, il a été budgété une enveloppe pour faire l'installation d'un panier de basket dans chaque commune historique en limite des terrains de pétanques. Ce projet, ayant pour objectif d'impliquer la jeunesse à effectuer l'installation des paniers et de construire des bancs, avec deux jeunes embauchés en chantier, de 5 demi-journées de 3,5 h du 08 au 12 juillet 2024, encadrés par les agents techniques. Un second chantier pour l'installation et l'aide au festival « A deux mains » avec l'embauche d'un jeune, 5 ½ journées de 3,5 h chacune, du 8 au 12 août 2024. Mme la maire demande l'accord pour établir la convention avec la communauté de communes du Trièves pour prétendre à la subvention d'environ 200 € par jeune embauché. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Mme la maire a l'accord pour signer la convention et recruter trois jeunes.

5. Création d'un poste permanent responsable des services techniques

Mme la maire explique que le service technique comptait 3 agents temps plein initialement à la fusion en 2017, depuis juillet 2023, un nouvel agent à mi-temps a été embauché en CDD pour pallier l'absence d'un temps plein en arrêt de longue durée. Et en avril dernier, Benoît Labadie nous a écrit un courrier nous indiquant sa démission au 1^{er} janvier 2025. C'est pourquoi, après des temps de réflexion du maire et de ses adjoints, il est envisagé de recruter un responsable des services techniques pour organiser et gérer la gestion des bâtiments publics et de ses biens avec une expertise et des compétences qui conviennent. Il est proposé de recruter un agent de maîtrise minimum ou un technicien, le recrutement prévu pour mi-octobre idéalement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Mme la maire est autorisée à créer deux postes en prévision du recrutement des deux catégories possibles ainsi que la prévision des crédits et les démarches nécessaires.

6. ONF – martelage 2024

Mme Guillet adjointe déléguée à la forêt, explique que l'ONF a martelé cette année la parcelle 25 de Saint-Sébastien. Elle est composée d'environ 120 m³ de feuillus et de 250 m³ de résineux. Les résineux seront vendus à l'automne, cela a été ajouté au catalogue des ventes. Il est proposé de délibérer pour garder les feuillus pour l'affouage. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la proposition de garder le bois pour une future coupe d'affouage est validée.

7. ONF – martelage 2025

Mme Guillet adjointe déléguée à la forêt, explique que la gestion de notre forêt communale est organisée avec les services de l'ONF, un programme de gestion en découle, c'est à partir de celui-ci que l'agent nous propose de procéder au martelage et ensuite à la vente des coupes. Pour 2025, la parcelle 21 est à marteler, il faut autoriser l'ONF ainsi que choisir le mode de coupe et de vente. Après en avoir discuté en bureau, il est proposé d'autoriser le martelage sur pied pour vente en mise en concurrence. Après en avoir délibéré, à

l'unanimité des membres présents, il est décidé de demander le martelage pour la vente en mise en concurrence sur pied.

Décisions du Maire :

- Achat d'une plaque pour l'arbre de la laïcité à Cordéac dans le cadre du projet de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération et de l'inauguration de la stèle du souvenir des habitants ayant œuvré contre les nazis.
- Avenant au contrat Groupama rajout des chaufferies et VAE ; révision des différents contrats qui ont évolué avec l'ajout de la prise en charge des garanties de bries de matériel pour les deux nouvelles chaufferies et les quatre vélos à assistance électrique.

Tirage au sort des lots de bois :

Différents lots de bois à la suite de travaux communaux sont à attribuer pour les habitants contre nettoyage du lieu de stockage. Quatre lots ont été attribués à des habitants inscrits en mairie. Ils devront être à jour de différentes factures communales et récupérer le lot d'ici septembre auquel cas les lots seront remis au tirage au sort à d'autres inscrits.

Questions diverses :

- Information sur le permis de construire de l'ancienne école des garçons de Cordéac, celui-ci a dû être redéposé, car un refus du premier nous a été fait pour absence de réponse des commissions accessibilité et du SDIS qui classé le bâtiment en 5^e catégorie alors que nous souhaitons qu'il soit de 4^e catégorie pour l'accueil éventuel de maternelle.
- Permis de construire de Bachilianne : dépôt de pièces complémentaires pour modification du projet initial à la suite d'une demande du groupement pastoral d'avoir une seconde chambre pour les bergers, la partie stockage sera donc diminuée pour augmenter la surface de la seconde chambre.
- La convention d'occupation précaire de la cuisine de la Marmottière sera signée dans le mois de juillet et le marché de repas scolaire sera attribué dans l'été.
- L'accueil de classe découverte dans les bâtiments de la Marmottière : Isère Drôme Destination Junior a été recruté pour mener à bien la construction du projet, cela avance de façon très efficace, c'est pourquoi il est proposé que le groupe de travail d'élus soit inclus à partir de maintenant dans le projet pour ne pas freiner la démarche.
- Le Département était présent au dernier conseil syndical de la Communauté de Communes du Trièves pour indiquer que l'installation du très haut débit est en phase terminale et qu'il n'y aurait pas de zones blanches. Les particuliers peuvent contacter leur fournisseur pour souscrire, pas pour les habitants de Cordéac qui ne sont pas encore complètement raccordés. Enfin, la 2G et 3G vont être abandonnés, c'est pourquoi la CCT envisage un regroupement pour porter l'installation commune des opérateurs sur des antennes pour la 4G et éviter l'installation de multiples antennes sur des terrains de privés.
- L'inauguration pour cet été de jeux type escapes Games, travail du service tourisme de la Communauté de Communes du Trièves ; un à Mens en partant du musée, un à Tréminis, départ de la forêt et un troisième à Gresse en Vercors sur le thème de la résistance.

La séance est clôturée à 22 h 35



Le Maire
Fanny LACROIX

